



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°12a

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoint, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Créations d'Emplois Saisonniers –Budget Ville

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal
- Vu le Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale notamment l'article L. 332-23 du livre III régissant le recrutement des emplois saisonniers,
- Vu les missions qui incombent à la commune,
- Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service public au sein des services municipaux pendant la période estivale et que cela nécessite de procéder à des recrutements de personnels de façon temporaire et occasionnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Crée les emplois désignés au tableau ci-dessous :

Service	Emploi	Nombre	Durée
Cité de l'accordéon et des Patrimoines	Adjoint du Patrimoine	1	Du 1 ^{er} au 31 août 2026
Cloître	Adjoint du Patrimoine	1	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2026
	Adjoint du Patrimoine	1	Du 1 ^{er} au 31 août 2026
CTM	Adjoint Technique	1	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2026
	Adjoint Technique	1	Du 1 ^{er} au 31 août 2026

2 - Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

D124 - 21042026

23 AVR. 2026
23 AVR. 2026